

Pour une Union européenne plus démocratique, plus efficace et plus transparente: Entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009

Le traité de Lisbonne modifie les traités actuels de l'UE et CE, sans les remplacer. Il donnera à l'Union le cadre juridique et les outils nécessaires pour relever les défis futurs, et permet à l'Union d'être:

- Plus démocratique, plus ouverte et plus responsable, avec un Parlement européen et les parlements nationaux qui auront dorénavant une influence beaucoup plus grande dans la décision de l'UE de décisions.

- Plus efficace - grâce à des institutions efficaces et rationalisées, donnant à l'UE une plus grande capacité à lutter contre la criminalité, le terrorisme et le trafic humain.

- Plus importante en tant qu'acteur mondial, avec le Haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, qui donnera à l'Union plus de moyens d'action dans la politique extérieure, la diplomatie, la sécurité, le commerce, et l'aide humanitaire.

Le 1^{er} décembre 2009, entreront donc en fonction officiellement :

-Le Président du Conseil européen : M. Herman VAN ROMPUY, élu par le Conseil européen, pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. Il sera chargé de préparer et de présider les réunions du Conseil européen et d'assurer la continuité de ses travaux. Il représentera également l'UE sur la scène internationale.

– Le Haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité : Mme Catherine ASHTON. Elle sera nommée par le Conseil européen, avec l'accord du Président de la Commission. Elle présidera les sessions du Conseil des Affaires étrangères et occupera la fonction de vice-président de la Commission européenne.

Le Président de la Commission, le Haut Représentant et les autres Membres de la Commission seront soumis, en tant que collègue, à un vote d'approbation du Parlement européen.

Suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'Union européenne succèdera à la Communauté européenne. A partir du 1^{er} décembre, la Délégation de la Commission européenne devient la Délégation de l'Union européenne. Elle rassemblera les tâches effectuées par la Commission et, après une période de transition, les fonctions actuellement remplies par l'Etat membre exerçant la présidence de l'Union, sous l'autorité du Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité.

Traité de Lisbonne: http://europa.eu/lisbon_treaty

